



Cahier de positions

Table des matières

1.	FEMINISME, DROITS DE LA PERSONNE ET SANTE MENTALE	1
2.	TRANSPARENCE ET POLITIQUES INSTITUTIONNELLES	3
3.	POLITIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE, FEDERALE ET INTERNATIONALE	4
4.	ACTIVITES SOCIALES	8
5.	ENVIRONNEMENT	9
6.	DROITS DE SCOLARITE ET VIE UNIVERSITAIRE	11
7.	CONTEXTE PANDEMIQUE ET MESURES SPECIALES	17

1. Féminisme, droits de la personne et santé mentale
 - 1.1. **Que la FEUS se positionne contre toute formes de sexisme, homophobie, transphobie ou toute autre forme de discrimination basée sur le sexe, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
 - 1.2. **Que la FEUS s'oppose à toute forme de capacitisme ou toute autre forme de discrimination basée sur les caractéristiques physiques ou psychologiques.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
 - 1.3. **Que la FEUS se positionne pour une plus grande représentation des femmes, des personnes issues de la communauté 2SLGBTQIA+, des personnes issues de différentes communautés culturelles et religieuses dans les instances décisionnelles universitaires, les paliers gouvernementaux municipal, provincial et fédéral, les entreprises de la région et le secteur associatif.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
 - 1.4. **Que la FEUS se positionne pour les mouvements de dénonciation des VACS (#metoo, victim-voices – dis son nom, etc.) contre le *victim-blaming* et contre la culture du viol.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
 - 1.4.1. **Que la FEUS reconnaît l'ampleur des enjeux reliés au dévoilement des violences à caractère sexuel et qu'elle se positionne pour le soutien des personnes victimes-survivantes de manière systématique et des organismes militant pour le même objectif et assurant ce soutien.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
 - 1.4.2. **Que la FEUS se positionne en faveur du développement d'un meilleur système de plaintes.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
 - 1.4.3. **Que la FEUS se positionne en faveur de la responsabilisation des agresseurs dans les cas de violences à caractère sexuel.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
 - 1.4.4. **Que la FEUS se positionne pour que les clauses d'amnistie figurant dans les conventions collectives n'incluent pas les plaintes portant sur les violences à caractère sexuel.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
 - 1.5. **Que la FEUS conçoive la lutte féministe avec une approche intersectionnelle.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
 - 1.5.1. **Que la FEUS reconnaisse les luttes sociales avec une approche intersectionnelle.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
 - 1.6. **Que la FEUS se positionne contre le patriarcat.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
 - 1.7. **Que la FEUS se positionne pour une plus grande reconnaissance des problèmes de santé mentale.**

- 1.7.1. **Que la FEUS se positionne pour une plus grande accessibilité à des services de soutien à la santé mentale.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 1.8. **Que la FEUS se positionne pour un plus grand accès aux différents contraceptifs.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 1.9. **Que la FEUS se positionne pour l’implantation d’un service de sexologie à l’Université de Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 1.10. **Que la FEUS se positionne pour une éducation sexuelle plus inclusive.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 1.11. **Que la FEUS se positionne contre toute forme de racisme.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
1.11.1. **Que la FEUS reconnaît l’existence de racisme systémique.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 1.12. **Que la FEUS se positionne pour la possession par les associations facultaires de leurs espaces d’affichage.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 1.13. **Que la FEUS se positionne contre l’exploitation sexuelle.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 1.14. **Que la FEUS se positionne contre tout monopole nuisant aux initiatives ou projets étudiants.**
[Conseil d’administration – 19/03/2023]
- 1.15. **Que la FEUS se positionne pour un service de psychologie gratuit pour toutes les personnes étudiantes de l’Université de Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 1.16. **Que la FEUS se positionne pour la décriminalisation complète du travail du sexe.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 1.17. **Que la FEUS se positionne pour un plus grand accès aux produits menstruels réutilisables.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
1.17.1. **Que la FEUS se positionne en faveur d’une déstigmatisation des produits menstruels et de la contraception.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
- 1.18. **Que la FEUS se positionne pour la reconnaissance salariale et une bonification des conditions de travail des métiers typiquement féminin.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]

2. Transparence et politiques institutionnelles

2.1. **Que la FEUS se positionne pour la démocratie représentative.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

2.2. **Que la FEUS se positionne contre le volontourisme.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

2.3. **Que la FEUS se positionne contre les partenariats avec les institutions financières et les organismes entrepreneuriaux, au profit des organismes communautaires.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

3. Politique municipale, provinciale, fédérale et internationale

- 3.1. **Que la FEUS se positionne pour une plus grande accessibilité du transport en commun.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
 - 3.1.1. **Que la FEUS se positionne pour que la communauté étudiante conserve un pouvoir décisionnel et consultatif au sein de la STS.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 3.2. **Que la FEUS se positionne pour l'autodétermination des peuples, tout en restant neutre sur la question de l'indépendance québécoise.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
 - 3.2.1. **Que la FEUS reconnaisse le droit à l'autodétermination des Premières Nations, Métis et Inuit.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
- 3.3. **Que la FEUS se positionne pour la disponibilité en français de tous les documents publics, en vertu de son statut d'association francophone.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 3.4. **Que la FEUS ne fasse pas la promotion d'un parti politique spécifique.**
[Conseil d'administration – 16/07/2023]
- 3.5. **Que la FEUS se positionne contre toutes formes d'actes de guerre n'impliquant pas la défense de droits et libertés humaines, contre tout crime de guerre et contre toutes violations des droits de la personne.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]
- 3.6. **Que la FEUS se positionne contre toute réglementation visant à restreindre le droit à la manifestation.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 3.7. **Que la FEUS se positionne contre les mesures d'austérité gouvernementales.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 3.8. **Que la FEUS se positionne défende le droit fondamental d'accès à un logement de qualité, accessible, sécuritaire.**
 - 3.8.1. **Qu'elle s'oppose à la collecte abusive de renseignement présentée sous forme de formulaires de location.**
 - 3.8.2. **Qu'elle fasse la promotion de la construction de logement sociaux.**
 - 3.8.3. **Dans l'optique où les problématiques que rencontrent les locataires sont généralisés, que la FEUS se positionne pour une politique d'habitation au Québec et qu'elle s'oppose au discours dans lequel l'habitation est un bien comme les autres qui doit répondre aux lois du libre marché.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
- 3.9. **Que la FEUS travaille à contrer la précarité étudiante ainsi que la pauvreté en général dans la ville de Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]

- 3.10. **En dépôt.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
- 3.11. **Que la FEUS se positionne en faveur de la réduction de l'armement et contre la brutalité des forces policières, et qu'une partie de son financement soit rediriger vers le filet social.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 3.12. **Que la FEUS se positionne en faveur d'une plus grande imposition des banques.**
[Conseil des membres – 08/07/2018]
- 3.13.
- 3.14. **Que la FEUS se positionne en faveur du ratio salarial 1 pour 30, où dans une même entreprise le salaire de la personne la mieux payée ne peut être plus que trente fois le salaire le plus bas.**
[Conseil des membres – 08/07/2018]
- 3.15. **Que la FEUS se positionne pour un élargissement du programme d'expérience québécoise (PEQ).**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 3.16. **Que la FEUS se positionne contre l'ajout de règles supplémentaires visant à resserrer l'encadrement du cannabis.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
- 3.17.
- 3.18. **Que la FEUS s'oppose à toutes mesures, lois, directives ou règlements visant à restreindre le port de signes religieux par les employé.e.s de l'État.**
[Conseil des membres – 07/07/2019]
- 3.19. **Que la FEUS défende l'existence et la pertinence des médias locaux, régionaux et communautaires.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 3.20. **Que la FEUS appuie les revendications du professeurs Jean-Gabin Ntebutse en lien avec les événements au Burundi.**
[Commission spéciale – 09/05/2017]
- 3.21. **Que la FEUS considère les étudiants comme personne travailleurs et travailleuses intellectuelles et qu'elle revendique ce statut.**
[CAPE – 04/07/2018]
- 3.22. **Que la FEUS se positionne pour le droit de grève étudiante, mais aussi générale et politique.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]

- 3.22.1 **Que la FEUS se positionne contre la répression, la criminalisation ainsi que la judiciarisation des grèves étudiantes.**
[Conseil des membres – 16/07/2023]
- 3.23. **Que la FEUS se positionne pour une plus grande liberté des scientifiques, archivistes et bibliothécaires au niveau du gouvernement fédéral et provincial.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 3.24. **Que la FEUS revendique un plus grand financement étatique de la culture.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 3.25. **Que la FEUS se positionne en faveur d'une plus grande transparence dans le milieu de la politique municipale à Sherbrooke.**
3.25.1. **Que la FEUS se positionne contre les crédits de taxes municipales extravagants à Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 27/09/2020]
- 3.26. **Que la FEUS se positionne contre les plateformes de location et réservation de logements particuliers.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.27. **Que la FEUS se positionne contre l'agrandissement de l'aéroport de Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.28. **Que la FEUS se positionne pour le développement d'un réseau de transport en commun structurant à Sherbrooke.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 3.29. **Que la FEUS revendique plus de représentation étudiante sur les comités municipaux.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.30. **Que la FEUS se positionne en faveur d'une réforme du mode de scrutin.**
[Conseil des membres – 21/03/2021]
- 3.31. **Que la FEUS revendique une meilleure accessibilité, sécurité et efficacité piétonnières dans le carrefour de l'université.**
[Commission spéciale – 19/03/2023]
- 3.32. **Que la FEUS milite pour avoir des pistes cyclables qui mène au campus de la santé.**
[Commission spéciale – 27/05/2021]
- 3.33. **Que la FEUS encourage le déplacement des personnes étudiantes en transport actif vers les différents campus à Sherbrooke autant par des installations municipales que par des activités et des services offertes par l'université.**
[Commission spéciale – 27/05/2021]
- 3.34. **Que la FEUS défende l'accès annuel au transport en commun et même sans session d'été à la communauté étudiante.**

[Commission spéciale – 27/05/2021]

- 3.35. **Que la FEUS se positionne en faveur des campagnes d'information non partisane lors de toutes élections qui aurait lieu au Québec.**

[Commission spéciale – 27/05/2021]

- 3.36. **Que la FEUS se positionne pour le respect des droits linguistiques de toutes les nations au Québec, soit les nations autochtones, anglo-québécoises et québécoises.**

[Conseil des membres – 16/07/2023]

4. Activités sociales

- 4.1. **Que la FEUS s'oppose à toute charge financière supplémentaire qui sera imposée aux associations dans le cadre de l'application des directives sur les activités sociales et étudiantes.**

[Conseil des membres – 29/09/2013]

- 4.2. **Que la FEUS soutienne l'importance du consentement lors des activités d'intégration.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

- 4.3. **Que la FEUS se positionne contre les boissons énergisantes lors des événements avec alcool.**

[Conseil des membres – 09/02/2020]

5. Environnement

5.1. **Que la FEUS se positionne contre toute ingérence de l'Université de Sherbrooke dans les activités organisées par des personnes étudiantes hors du campus.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]

5.2. **Que la FEUS se positionne pour que la STS ajoute une option de paiement automatique (débit, crédit) aux bornes déjà existantes.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]

5.3. **Que la FEUS encourage la STS à ajouter des autobus aux heures de pointe après les activités sociales hebdomadaires avec alcool.**
[Conseil des membres – 29/09/2013]

5.4. **Que la FEUS se positionne pour que la STS fasse plus de sensibilisation auprès de son personnel pour faciliter l'interaction avec la communauté étudiante.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]

[REDACTED]

5.6. **Que la FEUS se positionne pour que la STS traite et considère avec célérité toutes les plaintes formulées à l'encontre de leur personnel et sensibilise ses usagers à l'existence d'un tel système de plaintes.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]

5.7. **Que la FEUS se positionne pour un meilleure financement du transport en commun.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]

[REDACTED]

5.9. **Que la FEUS se positionne pour que l'efficacité énergétique soit un facteur de premier plan dans la conception, la construction et l'opération des bâtiments et des infrastructures.**
[Conseil des membres– 19/03/2023]

5.10. **Que la FEUS s'oppose à toute exploitation actuelle et nouvelle d'énergies fossiles.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]

5.10.1. **Que la FEUS revendique une transition postcombustible fossile noin renouvelable complète.**
[Conseil des membres – 05/02/2023]

5.11. **Que la FEUS Que la FEUS se positionne pour que les peuples des Premières Nations obtiennent un droit de véto sur les projets pouvant affecter l'intégrité des territoires qu'ils occupent.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

- 5.12. **Que la FEUS travaille à transformer notre système universitaire soit transformé pour aider dans la transition vers une économie postcombustible fossile.**

[Conseil des membres – 28/10/2014]

- 5.13. **Que la FEUS s'oppose à l'achat de crédit carbone, peu importe la compagnie, et qu'elle promeuve des mesures de réduction des émissions de carbone sur les divers campus.**

[Conseil des membres – 11/02/2018]

- 5.14. **Que la FEUS soit en faveur d'une décroissance soutenable.**

[Conseil des membres – 05/02/2023]

- 5.15. **Que la FEUS se positionne pour les mesures et les initiatives visant à enrayer le gaspillage alimentaire.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

- 5.16. **Que la FEUS se positionne pour le zéro déchet dans les institutions et au travers des actions collectives.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

- 5.17. **Que la FEUS se positionne pour la protection des milieux naturels du Québec.**

[Conseil des membres – 05/02/2023]


- 5.17.1. **Que la FEUS se positionne contre tout projet de développement mettant à risque la biodiversité québécoise.**

[Conseil des membres – 05/02/2023]

- 5.17.2. **Que la FEUS se positionne en faveur de l'agrandissement des territoires protégés au Québec.**

[Conseil des membres – 05/02/2023]

6. Droits de scolarité et vie universitaire

- 6.1. **Que la FEUS s'oppose à toute hausse des frais liés à la scolarités.**
[Conseil d'administration – 18-02-2007]
- 6.2. **Que la FEUS se positionne pour que le gouvernement du Québec bonifie l'aide financière aux études avec les surplus transférés du gouvernement fédéral.**
[Comité d'étude des affaires institutionnelles – 07/02/2010]
- 6.3. **Que ni l'impôt postuniversitaire, ni le remboursement proportionnel aux revenus, ni une bonification à l'aide financière aux études, ni découper dans les services publics ne constituent des mesures palliatives acceptables à une hausse des frais de scolarité.**
[Conseil des membres – 27/11/2017]
- 6.4. **Que la FEUS s'oppose à la déréglementation du financement des Universités Québécoises.**
[Conseil des membres – 12/07/2020]
- 6.5. **Que la FEUS se positionne contre toutes mesures qui favorisent l'endettement.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 6.6. **Que la FEUS défende que tous les stages à prestation de travail, dans le cadre de la formation universitaire, soient rémunérés au moins au salaire minimum.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 6.7. **Que la FEUS milite pour que la facture soit plus détaillée afin que les frais institutionnels obligatoires soient rassemblés au même endroit sur la facture et bien expliqué.**
[CAES – 17/05/2013]
- 6.8. **Que la FEUS soit en accord avec une bonification de l'enveloppe budgétaire à l'éducation qui est destinée au financement de l'éducation postsecondaire.**
[CAE – 06/07/2013]
- 
- 6.10. **Que la FEUS demande au gouvernement de rapatrier les prêts étudiants des banques dans un système gouvernemental de prêts étudiants dans une perspective d'élimination de l'endettement étudiant.**
[Conseil des membres – 24/11/2013]
- 6.11. **Que la FEUS soit contre toutes formes de facturation automatique sur la facture étudiante ou par toutes autres modalités pour du matériel scolaire.**
[Conseil des membres – 24/11/2013]

- 6.12. **Que la FEUS défende le maintien et l'augmentation des bonifications de l'aide financière obtenues après les événements du printemps 2012.**
[Conseil des membres – 24/11/2013]
- 6.13. **Que la FEUS se positionne contre les frais institutionnels non-obligatoires (FINO).**
[Commission spéciale – 23/09/2015]
- 6.14. **Que la FEUS soit en faveur de la gratuité scolaire à tous les niveaux.**
[Conseil des membres – 03/04/2016]
- 6.15. **Que la FEUS se positionne pour l'accessibilité aux études à tous les niveaux de façon égalitaire pour tous et pour toutes.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]
- 6.16. **Que la FEUS se positionne pour l'amélioration du programme d'Aide financière aux études (AFE), notamment en militant pour que l'argent du transfert fédéral en éducation soit réinjecté dans ce programme.**
[Conseil des membres – 25/09/2016]
- 6.17. **Que la FEUS se positionne pour que les personnes étudiantes puissent choisir entre les mentions « réussite », « abandon » ou la notation habituelle à tout moment durant la session et suite à la réception des notes en temps de pandémie ou lorsque des mesures spéciales sont en place.**
[Conseil des membres – 19/03/2023]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

- 6.20. **Que la FEUS se positionne en faveur d'une ouverture publique des détails financiers sur les financements, sur les dépenses et sur les dons des universités du Québec.**
[Conseil des membres spécial – 07/11/2012]
- 6.21. **Que la FEUS se positionne contre les huis clos systématiques au sein du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke incluant les procès-verbaux non descriptifs.**
[Conseil des membres – 29/03/2015]
- 6.22. **Que chaque page des sites Internet de l'Université de Sherbrooke présente une traduction française du contenu.**
[Conseil d'administration – 30/11/2008]

[Redacted text block]

[REDACTED]

6.24. **Que la FEUS se positionne pour le maintien du stationnement jaune et qu'il ne disparaisse pas au détriment du stationnement vert du campus.**

[Conseil des membres – 29/09/2013]

6.25.

[REDACTED]

[REDACTED]

6.28. **Que la FEUS demande que les contrats de l'Université de Sherbrooke concernant les services alimentaires soient publics auprès des Services à la vie étudiante, actuellement celui liant l'Université de Sherbrooke au Café CAUS.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

6.29. **Que la FEUS se positionne contre les clauses d'exclusivité dans les contrats de l'Université de Sherbrooke concernant les services alimentaires, principalement ceux qui nuisent aux activités étudiantes, actuellement les clauses d'exclusivité du café CAUS.**

[Conseil des membres – 29/03/2023]

6.30. **Que la FEUS fasse des pressions pour que l'Université de Sherbrooke modifie son contrat d'exclusivité avec le Café CAUS.**

[Conseil des membres – 29/03/2015]

6.30.1. **Que la FEUS s'oppose à toute forme de monopole sur le terrain de l'Université de Sherbrooke.**

[Conseil des membres – 16/07/2023]

[REDACTED]

6.30.3. **Que la FEUS travaille sur un plan d'actions pour que les étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke puisse avoir un meilleur contrôle sur les services alimentaires du campus**

[Conseil des membres – 07/02/2016]

6.31.

[REDACTED]

[REDACTED]

6.33. **Que la FEUS se positionne pour le rétablissement de la bibliothèque du département de musique.**

[Conseil des membres – 25/09/2016]

6.34. **Que la FEUS se positionne pour une saine collaboration entre la sécurité et les association étudiantes de l'Université de Sherbrooke.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.37. **Que l'UdeS assure l'accès à un vestiaire non-genré et que l'UdeS assure l'accès à des toilettes non-genrées lors de la rénovation et/ou de la construction de nouveaux bâtiments.**

[Conseil des membres – 05/02/2017]

6.38. **Que la FEUS, vu le manque d'information de la part de l'Université de Sherbrooke quant au projet en lien avec les frais institutionnels obligatoires (FIO) propose, ne soit pas en faveur du fonds dédié en partenariat avec l'Université de Sherbrooke pour le transport actif et la mobilité durable ainsi que les activités étudiantes en lien avec le développement durable.**

[Commission spéciale – 08/03/2017]

6.39. **Que la FEUS se positionne en faveur d'avoir des bacs à compost dans toutes les stations de tri de déchets.**

[CPEE – 06/02/2018]

6.40.

[REDACTED]

[REDACTED]

6.43. **Que la FEUS se positionne pour que plus de recherches soient faites dans le logement étudiant au Québec.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]

[REDACTED]

6.45. **Que la FEUS fasse la promotion de la recherche au premier cycle.**

[Conseil des membres – 12/07/2020]

6.46. **Que la FEUS se positionne pour une tarification différente et de coûts inférieurs (voire gratuite) pour les espaces de stationnements lors des périodes d'achalandage diminués (soirs et weekend).**

[Conseil des membres – 12/07/2020]

[REDACTED]

6.48. **Considérant que l'Université de Sherbrooke a été partenaire du géant de la défense militaire Lockheed Martin pour un projet de recherche;**
Considérant que le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats Vincent Aimez a déclaré qu'« il est probable que des projets de recherche aient lieu avec des industries en lien avec l'énergie fossile » dans les médias;
Considérant que les enjeux de développement durable et de changements climatiques ainsi que des transformations technologiques au service des personnes et la société font partie du plan stratégique de l'université 2022-2025;
Que la FEUS demande que l'Université de Sherbrooke fasse preuve de plus de transparence lors de la mise en place de partenariats avec des personnes morales pour des projets de recherche.

[Conseil des membres – 05/02/2023]

6.49. **Que la FEUS se positionne contre tout partenariat que l'Université de Sherbrooke pourrait entreprendre avec des personnes morales œuvrant dans des domaines qui ne concordent pas avec les positions de la FEUS.**

6.49.1. **Toute entreprise ayant comme principal champ d'action le domaine de l'armement;**

6.49.2. **Toute entreprise œuvrant dans le domaine des énergies fossiles;**

6.49.3. **Toute entreprise faisant preuve de discrimination négative dans la sélection et le traitement de son personnel;**

6.49.4. **Toute entreprise brimant directement ou indirectement des droits de la personne dans ses actions;**

6.49.5. **Toute entreprise avec un effet destructeur notable sur l'environnement à l'exception de partenariats dont l'objectif principal est de diminuer l'impact environnemental de l'entreprise ou ayant une visée sur les objectifs de développement durable de l'ONU.**

[Conseil des membres – 05/02/2023]




- 6.51. **Que la FEUS se positionne en faveur d'une transition de la bourse perspective à la gratuité scolaire par un réinvestissement des montants de la bourse perspective uniquement dans un projet de gratuité scolaire et de rémunération des stages.**

[Conseil des membres – 02/04/2023]

7. Contexte pandémique et mesures spéciales

- 7.1. **Que la FEUS demande la réduction des périodes entre deux cours en présentiel sur le campus lorsque des mesures d'urgence sanitaire sont en place.**

[Conseil des membres – 19/03/2023]



- 7.3. **Que la FEUS milite pour que les personnes en quarantaine puissent suivre leurs cours à distance et reprendre les évaluations une fois leur quarantaine terminée tant que les mesures d'urgence sanitaire sont en place.**

[Conseil des membres – 27/09/2020]

- 7.4. **Que la FEUS demande à l'Université d'offrir des cours en formule *comodale* pendant les sessions où l'offre de cours et/ou la santé des personnes étudiantes est affectée négativement par une pandémie.**

[Conseil des membres – 6/02/2021]